



COMMUNE DE  
DAMPHREUX-LUGNEZ

## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 06 juillet 2023

|                  |                                  |
|------------------|----------------------------------|
| LIEU             | Salle communale, Damphreux       |
| HEURE            | 20h00 à 20h50                    |
| PRESIDENCE       | Gilles Pape                      |
| PROCES-VERBAL    | Aurélie Fahrni                   |
| CONSEIL COMMUNAL | MH – JPC – JLN – AS – FH         |
| PRESENCES        | 20 personnes                     |
| SCRUTATEURS      | René Bieri et Jacques Caversazio |

Le Président des assemblées, M. Gilles Pape, ouvre la séance en saluant les personnes présentes et en les remerciant de leur participation. L'ordre du jour est accepté tel qu'édité dans le Journal Officiel du vendredi 09 juin 2023. Les deux scrutateurs sont nommés : Messieurs René Bieri et Jacques Caversazio.

### 1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 29 mars 2023

Le procès-verbal du 29 mars 2023 est lu par Jacqueline Klötzli et accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

### 2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2022 de la commune de Damphreux ainsi que les dépassements budgétaires.

La caissière donne lecture des comptes de fonctionnement pour 2022 ; le résultat de l'exercice est le suivant :

#### Compte de résultat 2022 (en Fr.)

|   |                   |
|---|-------------------|
| Budget 2022 (Déficit)   | -61'762.00        |
| Résultat sans les fonds communaux (déficit) :                     | -43'918.63        |
| Résultat des financements spéciaux communaux :                    |                   |
| 1. Bénéfice provenant du service des eaux usées                   | 273.-             |
| 2. Bénéfice provenant du service approvisionnement en eau potable | 775.91            |
| 3. Perte provenant du service des déchets                         | -1'311.41         |
| Résultat final 2022 (déficit) :                                   | <b>-44'181.13</b> |

La caissière, Isaline Henry, donne lecture des comptes de fonctionnement pour 2022 ; le résultat de l'exercice est le suivant :

Les comptes de fonctionnement affichent un total de charges avant résultat de **Fr. 813'505.38** et un total de produits de **Fr. 769'324.25**. Aucun n'investissement n'a été réalisé en 2022.

### **Révision des comptes 2022**

Le Maire, Michel Henry, informe que les comptes de Dampfreux ont été vérifiés par Mesdames Marie-Danielle Broquet et Jacqueline Terrier le 21 juin dernier et sont reconnus exacts. Il demande à l'assemblée de les approuver et d'en donner décharge à la caissière. Les comptes 2022 sont approuvés sans objection par les 20 ayants-droits.

### **3. Prendre connaissance et approuver les comptes 2022 de la commune de Lugnez ainsi que les dépassements budgétaires.**

La caissière, Jacqueline Klötzli, donne lecture des comptes de fonctionnement pour 2022 ; le résultat de l'exercice est le suivant :

Les comptes de fonctionnement affichent un total de charges avant résultat de **Fr.793'806.77** et un total de produits de **Fr. 795'418.14**.

### **Révision des comptes 2022**

Le Maire, Michel Henry, informe que les comptes de Lugnez ont été vérifiés par Messieurs Alain Chevrolet et Didier Cortat le 26 juin dernier et sont reconnus exacts. Il demande à l'assemblée de les approuver et d'en donner décharge à la caissière. Les comptes 2022 sont approuvés sans objection par les 20 ayants-droits.

### **4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation du SECO.**

Avant de présenter tous les règlements, le Président des assemblées précise que tous les règlements ont été mis en examen au Service des communes du Canton du Jura avant de les passer en assemblée. Le Maire, Michel Henry, en charge de présenter le nouveau règlement informe l'assemblée des principales modifications à apporter au nouveau règlement. Celui-ci n'est pas lu dans son intégralité.

Un citoyen demande s'il a déjà été accepté par la Commune de Coeuve. Michel Henry lui répond par l'affirmative.

Il n'y a plus de questions. Le président demande de passer au vote, c'est à l'unanimité que l'assemblée accepte le nouveau règlement d'organisation du SECO.

## **5. Prendre connaissance et approuver les statuts de l'entente intercommunale du cercle scolaire de Coeuve et Dampfreux-Lugnez**

Flavien Henry, conseiller communal en charge de présenter le nouveau règlement précise que les statuts ont déjà été contrôlés par le Service de l'enseignement et validés. Le règlement n'est pas lu dans son intégralité mais les articles modifiés sont présentés à l'assemblée.

Il n'y a pas de questions. Le président demande de passer au vote, c'est à l'unanimité que l'assemblée accepte les statuts de l'entente intercommunale du cercle scolaire de Coeuve et Dampfreux-Lugnez.

## **6. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement scolaire local du cercle scolaire primaire de la Coeuvette.**

Flavien Henry en charge de présenter ce nouveau règlement précise que ce celui-ci concerne la mission de la commission d'école. Il n'y a plus que deux communes dans le cercle scolaire, la composition de la commission passe de cinq à sept membres. Un article concernant l'utilisation des appareils électroniques privés y a été ajouté.

Il n'y a pas de questions. Le président demande de passer au vote, et c'est à l'unanimité que l'assemblée accepte le nouveau règlement scolaire local du cercle scolaire primaire de la Coeuvette.

## **7. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les émoluments.**

Isaline Henry, caissière, en charge de présenter le règlement précise que c'est un tout nouveau règlement. Peu de communes n'en n'ont pas. Suite à la fusion, il a été recommandé d'établir un nouveau règlement. Le règlement n'est pas lu dans son intégralité. Il dépend du décret qui fixe les émoluments de l'administration cantonale. Dans ce décret, les prix ne sont pas fixés en francs mais en points. La valeur d'un point est égale à 1.- CHF. Il peut être modifié par la Commune selon l'indice suisse des prix à la consommation. Les articles principaux sont présentés à l'assemblée.

Il n'y a pas de questions. Le président demande de passer au vote, et c'est à l'unanimité que l'assemblée accepte le nouveau règlement sur les émoluments.

## **8. Divers**

Un citoyen pose la question si un retour a eu lieu au sujet du tout-ménage du mois de mars. Le maire lui répond que les différentes questions qui ont été posées lors de la dernière assemblée sont reprises une à une, et que celle concernant le tout -ménage en fait partie.

Au sujet du colombarium, le conseil ayant eu plus de travail que prévu, le dossier n'a pas été traité, il sera repris pour la prochaine Assemblée communale.

En ce qui concerne l'élimination des déchets et des véhicules tant sur parcelles privées et publiques, à la suite du tout-ménage, et l'échéance de ce dernier étant arrivée, peu de changements ont été observés. Un deuxième tour du village a été effectué par le conseil. Des courriers recommandés ont été adressés aux personnes concernées à une ou deux exceptions près.

Un panneau d'interdiction aux déjections canines a été posé au début du chemin à côté de l'abri bus à Dampheux au Coinat. Malgré tout, Michel Henry a encore ramassé des excréments de chiens et une bouteille à cet endroit.

Concernant le 30km/h dans les rues de Lugnez, le ralentisseur chez Christian Heusler sera enlevé si la demande est acceptée. La réponse du Service des infrastructures est favorable, le projet sera publié dans la feuille officielle.

Pour le déplacement du panneau à l'entrée du village de Dampheux, la commune n'a toujours pas de réponse.

Au sujet de l'aménagement d'un espace de liberté pour les chiens, le conseil a décidé de ne pas entrer en matière.

- Les travaux relatifs à la pose de la nouvelle conduite se sont bien déroulés, quelques petites places privées seront terminées après les vacances.
- Une mise à l'enquête de l'antenne Swisscom sera effectuée. Elle sera posée à droite de la petite cabane après publication dans la feuille officielle.
- Au sujet du trottoir à Lugnez devant chez Pascal Noirjean, un citoyen demande pourquoi du gravier s'y trouve encore et pourquoi cette zone n'a pas été rhabillée. JPC répond qu'il sollicite sans cesse l'entreprise qui doit s'en occuper. Il mentionne que cela sera fait après les vacances.
- Un citoyen demande si les règlements communaux seront mis sur le site internet de la commune. Isaline Henry lui répond que les règlements seront mis sur le site mais que celui-ci n'est pas encore prêt, il le sera certainement après les vacances.
- Un citoyen demande si les subventions de fusions ont été touchées par la commune. Le maire lui répond qu'elles sont arrivées il y a une dizaine de jours.
- Un citoyen demande si la commune pense intervenir au sujet des rats présents dans le village. Andy Schwarz répond que les chômeurs ont commencé de nettoyer un tronçon sur Lugnez et rappelle que la

population doit fournir un effort et éviter de jeter des déchets de cuisine dans la rivière. Une remarque à ce sujet sera mise dans le prochain tout-ménage. Un citoyen mentionne que des personnes jettent des bouts de bois dans la rivière. Le Président des assemblées mentionne qu'il faut rappeler à la population que ce qui n'est pas jeté dans la rivière, ne doit pas être mis dans les canalisations du SECO.

Le Président des assemblées, demande s'il y a encore d'autres questions ou propositions au point 8 de l'ordre du jour. Il donne la parole à Michel Henry. Ce dernier informe qu'il s'agissait de la dernière présentation des comptes des anciennes communes. C'est également la dernière Assemblée communale de Jacqueline Klötzli qui prend sa retraite. Michel Henry la remercie pour avoir été au service de la collectivité pendant toutes ces années. Une petite attention lui sera remise à la fin de son mandat. Un bouquet de fleur lui est offert au nom de toute l'Autorité communale. Le verre de l'amitié est offert.

Aucune remarque ou objection n'est prononcée. Comme il n'y a plus d'interventions, le président lève l'assemblée à 20h50.

### **Au nom de l'Assemblée communale**

**Le Président**

**La Secrétaire**

**Gilles Pape**

**Aurélie Fahrni**